

VACANCES D'HIVER 2023

**Du 06 au 10 février
et du 13 au 17 février**

Pour les enfants nés entre le 01/01/09 et le 31/12/19



OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

LUNDI 9 JANVIER A 8H30

UNIQUEMENT EN RESERVATION SUR INTERNET

Centre de La Bergue
422 route de Thonon
74380 CRANVES SALES

04.50.39.30.37
www.labergue.fr
labergue74@gmail.com

MODALITES D'INSCRIPTION



Les inscriptions se feront à la semaine complète et dans la limite des places disponibles.

Pour inscrire votre enfant pour les vacances d'Hiver 2023, il vous faudra effectuer une réservation sur internet à partir de **lundi 9 janvier à 8h30**, en vous connectant sur :

www.labergue.fr

La création d'un compte est obligatoire avant de procéder à l'inscription de votre enfant via internet. La création du compte peut se faire à n'importe quel moment.

IMPORTANT : il est fortement déconseillé d'utiliser votre smartphone ou votre tablette pour vous connecter au site car celui-ci risque de ne pas fonctionner correctement. Nous vous recommandons l'utilisation d'un ordinateur avec le navigateur internet Chrome.

Une fois la réservation effectuée, il faudra nous transmettre tous les documents nécessaires à l'inscription (voir ci-dessous) au plus tard **sous 5 jours ouvrés** soit :

- par email à labergue74@gmail.com
- par voie postale (ou directement dans la boîte aux lettres du centre)

Votre facture vous sera adressée par email. Le règlement total du séjour devra nous être transmis **sous 7 jours ouvrés** après envoi de la facture.

Afin de gagner un maximum de temps quant à la gestion des dossiers, merci de vérifier que les documents envoyés correspondent bien à ceux demandés. **Tout dossier incomplet ne pourra être pris en considération et basculera donc en fin de liste d'attente.**

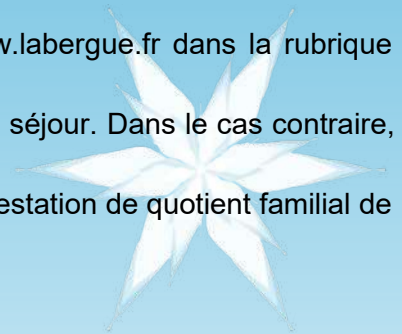
ATTENTION : les séjours réservés mais non validés entraîneront la suppression des inscriptions et du compte internet. Pour de futures inscriptions il faudra donc faire une demande au centre, par email, pour être en liste d'attente et des places ne seront attribuées que si la capacité d'accueil le permet.



Documents obligatoires à transmettre

Pour les enfants qui ne sont pas inscrits pour les mercredis 2023 :

- La fiche sanitaire et l'autorisation de droit à l'image (téléchargeables sur www.labergue.fr dans la rubrique « infos d'inscription ») dûment complétées et signées
- Le carnet de vaccinations de l'enfant. Le DTPolio doit être à jour au moment du séjour. Dans le cas contraire, votre enfant ne pourra être accepté au centre
- L'avis (ou les avis) d'imposition 2022 (sur les revenus 2021) **du foyer** ou une attestation de quotient familial de la CAF ou les bons CAF si vous en bénéficiez
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois



Pour les enfants qui sont inscrits pour les mercredis 2023 :

- les bons CAF en cours de validité si vous en bénéficiez
- merci d'envoyer un mail à labergue74@gmail.com précisant que vous avez effectué une réservation.

HORAIRES DU SECRETARIAT

En dehors des vacances scolaires :

Lundi de 14h à 17h30
Mercredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h
Jeudi de 8h30 à 12h

Pendant les vacances scolaires :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et
de 14h30 à 18h

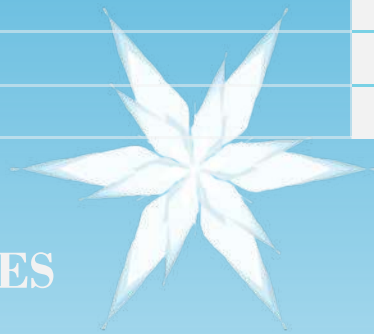


ARRIVEE ET DEPART

Votre enfant pourra être déposé et récupéré soit directement au centre (entre 7h et 9h30 le matin et entre 16h30 et 19h le soir) soit au car (voir les arrêts et horaires ci-dessous).

Pour les enfants qui seront inscrits à un arrêt de car, il est impératif que votre enfant soit **au même arrêt le matin et le soir tout au long de la semaine**. Il ne sera pas possible de déposer ou de récupérer votre enfant directement au centre.

	Matin	Soir
ETREMBIERES - Devant le groupe scolaire J.J. ROUSSEAU au Pas de l'Echelle	8h00	18h20
GAILLARD - Devant l'église - Rue de la Libération	8h10	18h10
AMBILLY PAIX - Devant l'école maternelle - Rue de la Paix	8h20	18h00
CENTRE ANNEMASSE - Devant le collège M. SERVET - Rue A. Bastin	8h30	17h50
HUTINS - Ecole des Hutins - Rue de l'Annexion	8h40	17h40
LIVRON - Pharmacie de Livron - Rue JB Charcot à Annemasse	8h50	17h30
SOUS CASSAN - Ecole Jean Mermoz - Parking MJC à Romagny	9h00	17h20
VILLE LA GRAND - Au dessus du collège P. Langevin - Rue de la Pottière	9h10	17h10
VETRAZ MONTHOUX - Parking à côté de la mairie - Rue des Ecoles	8h00	18h00
CRANVES-SALES - Devant le collège Paul Emile Victor	8h10	17h50
SAINT CERGUES - Parking du groupe scolaire - Rue des Ecoles	8h25	17h35
MACHILLY - Arrêt de car à coté de la Gare (route des Voirons)	8h35	17h25
JUVIGNY - Place devant l'Eglise	8h50	17h10
LUCINGES - Place des Anciennes Granges	9h05	16h55
BONNE - Devant la Poste	9h15	16h45



ACTIVITES

Durant les vacances d'Hiver, les enfants pourront participer à des activités manuelles, des jeux extérieurs (selon la météo), des activités sportives et à tous les autres projets d'activités que nos animateurs auront pris soin de préparer en amont des séjours.


Des sorties à la neige (luge, confection de bonhommes de neige, jeux dans la neige...) seront également prévues, à raison d'une sortie par semaine pour les Maternelles et Poussins (enfants nés entre 2019 et 2017) et de 2 sorties par semaine pour les Petits, Moyens, Grands et Prédados (enfants nés entre 2016 et 2009).

Pour les jours de sorties (qui vous seront communiqués le lundi), assurez-vous de couvrir chaudement vos enfants (bonnet, écharpe, gants, doudoune, combinaison, chaussures chaudes...) afin qu'ils puissent profiter agréablement de leur journée.

Les responsables du centre se verront dans l'obligation de garder au centre les enfants qui ne seront pas habillés de façon adéquate.


Aucune sortie n'aura lieu le lundi !

TARIFS 2023



Pour les habitants d'Annemasse Agglo (Annemasse, Ambilly, Etrembières, Vétraz-Monthoux, Ville-la-Grand, Gaillard, Bonne, Cranves-Sales, Lucinges, Juvigny, Saint-Cergues, Machilly)	Quotient Familial	5 jours
	Entre 0 et 800 € (avec bons CAF)	49,90 €
	Entre 0 et 1200 € (sans bons CAF)	67,10 €
	Entre 1201 et 1600 €	84,80 €
	Entre 1601 et 2000 €	100,40 €
	Entre 2001 et 2500 €	117,50 €
	Entre 2501 et 3000 €	135,20 €
	Entre 3001 et 3600 €	148,70 €
	Sup. ou égal à 3601 €	166,40 €

Pour les habitants hors Annemasse Agglo	Quotient Familial	5 jours
	Entre 0 et 800 € (avec bons CAF)	150,80 €
	Entre 0 et 1200 € (sans bons CAF)	160,20 €
	Entre 1201 et 1600 €	174,70 €
	Entre 1601 et 2000 €	187,70 €
	Entre 2001 et 2500 €	201,20 €
	Entre 2501 et 3000 €	213,70 €
	Entre 3001 et 3600 €	241,80 €
	Sup. ou égal à 3601 €	270,40 €



Frais de dossier (à régler à chaque première demande d'inscription de l'année civile)

1 enfant : 19,35 € 2 enfants : 26,60 € 3 enfants et + : 31,30 €

Comment trouver votre quotient familial ?

- Vous pouvez demander votre attestation de quotient familial directement auprès de votre CAF ou sur www.caf.fr
- Vous pouvez calculer votre quotient familial en appliquant la formule suivante :

Revenu fiscal de référence de l'année n-1 / 12 / nb de parts du foyer

Le Revenu Fiscal de Référence et le nombre de parts figurent sur votre avis d'imposition 2022 (sur les revenus 2021). Pour les couples faisant leurs déclarations d'impôts séparément, pensez à additionner les 2 RFR et les parts des 2 avis.

Attention : tous les revenus du foyer doivent être pris en compte, y compris si l'un des adultes du foyer n'est pas le responsable légal de l'enfant.

Pour les familles qui bénéficieront des bons CAF, si ceux-ci ne sont pas disponibles lors des inscriptions, la facture sera établie sur la tranche tarifaire 2 et une remise sera effectuée sur les inscriptions suivantes.

La tranche tarifaire la plus élevée sera appliquée pour toute personne ne justifiant pas son quotient familial.